

LES PARDONS ET TROMÉNIES EN BRETAGNE



Procession du pardon de Saint Houarno à Langoëlan (Morbihan), 15 juillet 2018. © Julie Léonard, 2018.



Site du pardon de Locmaria à Langoëlan (Morbihan), 2 septembre 2018. © Julie Léonard, 2018.



Repas du pardon de Longueville à Locmalo (Morbihan), 21 septembre 2014. © Comité de chapelle, 2014.

Description sommaire

Les pardons, formes de pèlerinages, sont des fêtes religieuses particulièrement représentées en Bretagne. Événements pluriels et polymorphes, ils allient aspects culturels et culturels, où le sacré et le profane s'entremêlent. Les nombreux pardons, estimés à environ 2000 chaque année en Bretagne historique, se ressemblent en plusieurs points. Dédiés à un(e) saint(e), ils s'organisent à une date fixée à l'avance (souvent le dimanche, parfois à une date fixe, quel que soit le jour de la semaine), dans un lieu déterminé (une chapelle, une église...), et donnent lieu, le plus souvent, à une procession jusqu'à une fontaine. Les pardons sont organisés, pour la plupart, de Pâques à la Toussaint, le 15 août étant la période culminante. Toutefois, il subsiste, bien que plus rares, des pardons d'hiver. Une fois la messe célébrée, place aux festivités : du simple pot de l'amitié au repas, de nombreux bénévoles participent à faire de ce moment un espace de convivialité et d'amusement en proposant des jeux, de la musique, de la danse... Lieux de sociabilité pour les habitants d'un quartier, d'un village, d'une paroisse ou d'une commune, ils offrent des espaces pour se rencontrer, se retrouver.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

Les pardons et troménies en Bretagne

En langue vernaculaire

Pardonioù ha trovenioù e Breizh (en breton)

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

Pratiques sociales, rituels et événements festifs

I.3. Communauté(s), groupe(s) et individu(s) liés à la pratique

• Les bénévoles : comités de chapelles, comités de paroisses, fabriques, frairies (organisations informelles d'habitants d'un quartier de paroisse, en vue notamment d'assurer la gestion financière de la chapelle de ce territoire), habitants du quartier, associations diverses (clubs de football...), etc. L'organisation d'un pardon et son bon déroulement reposent entièrement sur le bénévolat.

- Le personnel d'Église
- Les équipes paroissiales
- Les municipalités

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

La Bretagne historique (départements des Côtes-d'Armor, du Finistère, d'Ille-et-Vilaine, de Loire-Atlantique et du Morbihan), où environ 2 000 pardons sont célébrés chaque année.

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

Pratiques similaires en France

Les pratiques suivantes, énumérées ici à titre d'exemple, sont répertoriées à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel :

- Les ostensions septennales limousines (procession, culte des saints) [aussi inscrites sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité, 2013]
- La fête de Notre-Dame de la Visitation à la chapelle de Vievola à Tende (Alpes-Maritimes) (procession, culte de la Vierge)
- La fête-Dieu à Armendarits (Pyrénées-Atlantiques) (procession, aspects culturels et culturels)
- La crémation des Trois Sapins à Thann (Haut-Rhin) (culte des saints)
- La fête de Saint Léon à Marseille (Bouches-du-Rhône) (procession religieuse, culte des saints, bénédiction de la mer, de la ville, des bateaux de pêcheurs)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- Le grand pardon de Chaumont (Haute-Marne)
- Le défilé du dieu Ganesh à Paris / Ganesh Chaturti (procession de la religion hindouiste)

Processions religieuses à l'étranger

Les manifestations suivantes, énumérées ici à titre d'exemple, sont inscrites sur les listes instaurées par la Convention de 2003 de l'Unesco pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel :

- La fête de la Virgen de la Candelaria de Puno (Pérou) (caractère religieux, festifs, et culturels, procession religieuse, culte des saints) [Liste représentative, 2014]
- Le Círio de Nazaré / Le cierge de Notre-Dame de Nazareth à Bélem, dans l'État du Pará (Brésil) (caractère religieux, festifs, et culturels, procession, culte des saints) [Liste représentative, 2013]
- Les processions de structures géantes portées sur les épaules (Italie) (procession, culte des saints) [Liste représentative, 2013]
- Le pèlerinage au sanctuaire du seigneur Qoyllurit'i (Pérou) (procession religieuse) [Liste représentative, 2011]
- La procession dansante d'Echternach (Luxembourg) (procession, messe) [Liste représentative, 2010]
- La fête de saint Blaire, saint patron de Dubrovnik (Croatie) (procession religieuse, culte des saints) [Liste représentative, 2009]
- La procession du Saint Sang à Bruges (Belgique) (procession religieuse, culte des saints) [Liste représentative, 2009]
- Le Nestinarstvo, messages du passé : le panagyr des saints Constantin et Hélène dans le village de Bulgari (Bulgarie) (procession, culte des saints, source d'eau sacrée) [Liste représentative, 2009]

I.5. Description détaillée de la pratique

Formes de pèlerinages (*pirc'hirindedoù* en breton) principalement rencontrées en Bretagne, les pardons (*pardonioù*) y prennent de multiples formes processionnelles, telles les assemblées (*bodadenn*) et troménies (*troveniù*). Certaines processions peuvent avoir un parcours en mer (pardon de la mer, des pêcheurs...) ou être circulaire (troménie). Événements pluriels et polymorphes, ces fêtes religieuses allient aspects cultuels et culturels, où le sacré et le profane s'entremêlent.

Chaque année, les nombreux pardons se ressemblent en plusieurs points : dédiés à un(e) saint(e), ils s'organisent à une date fixée à l'avance (souvent le dimanche, parfois à une date fixe, quel que soit le jour de la semaine) dans un lieu déterminé (une chapelle, une église...) et ils donnent lieu, le plus souvent, à une procession jusqu'à une fontaine. La majorité des pardons s'organisent entre Pâques et la Toussaint (le 15-Août étant la période culminante) ; toutefois, il subsiste, bien que plus rares, des pardons d'hiver. S'il existe une multitude de pardons, chacun avec ses spécificités propres, on retrouve souvent les mêmes étapes dans leur organisation, tous nécessitant la mobilisation d'un grand nombre de paroissiens et de bénévoles.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• Les préparatifs du pardon

Si les pardons ont majoritairement lieu sur une journée, leur organisation nécessite la mobilisation des paroissiens et bénévoles quelques jours en amont. Les réseaux d'interconnaissances jouent un rôle certain pour nourrir le groupe de bénévoles et une véritable « économie de la débrouille » est souvent mise en place.

Préparation de la messe

Les membres de l'équipe paroissiale et les bénévoles participent à la préparation de la liturgie (lectures, cantiques...) pour la messe qui sera célébrée le jour du pardon. Ils choisissent les textes qui seront lus ainsi que les chants, et impriment les feuillets distribués ou disposés sur les bancs de la chapelle ou de l'église.

Préparation de la chapelle et de la fontaine

Quelques jours avant le pardon, les bénévoles se réunissent pour nettoyer et préparer la chapelle. Beaucoup d'entre elles n'étant quasiment pas ouvertes le reste de l'année, un grand ménage s'impose : les bénévoles aèrent, balayent et dépoussièrent les lieux. Les bancs sont installés pour la cérémonie religieuse, s'ils ne sont pas déjà en place.

La majorité des chapelles étant propriété de la commune, l'entretien extérieur des abords de ces dernières est souvent assuré par les équipes municipales. Des bénévoles tondent, débroussaillent et préparent les alentours de l'édifice. Le nettoyage du chemin de la procession est aussi une étape importante, comme la préparation du lieu d'arrivée de la procession. Lorsqu'il s'agit d'une fontaine, celle-ci est curée, nettoyée et fleurie.

Toute la chapelle est fleurie de bouquets réalisés par les bénévoles [ill. 1]. Rares sont ceux qui achètent les fleurs chez un fleuriste ; la plupart du temps, les bouquets sont réalisés par des femmes avec les fleurs provenant des jardins des bénévoles ou des habitants du quartier.



III. 1. Préparation des bouquets, pardon de Plévin (Côtes d'Armor), 13 juillet 2017.
© Julie Léonard, 2017.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le plus souvent, il faut aller chercher les bannières et autres objets processionnels [ill. 2], pas toujours stockés dans la chapelle mais dans l'église paroissiale.



Ill. 2. Stockées dans l'église, les bannières sont emmenées à la chapelle pour le jour du pardon.
© Julie Léonard, 2017.

Préparation des festivités

Concernant la partie profane, les festivités proposées, quand le nombre de bénévoles le permet, relèvent d'une grande diversité, chacune nécessitant ses propres préparatifs et une certaine logistique.

La première étape est d'installer chapiteaux et barnums [ill. 3] pour la buvette, les cuisines, le repas... ainsi que les toilettes. Certains comités de chapelles en sont propriétaires, sinon ils sont loués ou empruntés auprès d'autres comités ou encore mis à disposition par la commune. Les toilettes sont, quant à elles, la plupart du temps louées auprès d'entreprises locales.

Quand un fest-deiz, un fest-noz ou des concerts sont proposés, il faut également installer la scène et le parquet pour les danseurs.



Ill. 3. Installation des chapiteaux pour le repas du pardon de Longueville à Locmalo (*Morbihan*), 20 septembre 2015. © Comité de chapelle de Longueville, 2015.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'ensemble de ces aménagements nécessite également l'installation d'arrivées d'eau et d'un réseau électrique (alimentation des réfrigérateurs, scène...).

Quand un repas est organisé, il s'agit, quelques jours avant, d'acheter les différents aliments qui le composeront. Ce dernier est souvent le même d'une année sur l'autre (patates au lard, potée, dinde/purée, fricot, crêpes...). Beaucoup d'organisateur·s essayent de privilégier les produits locaux. Quasiment tous les repas sont préparés par les bénévoles (ils peuvent parfois faire appel à un traiteur pour le repas ou encore à un boulanger-pâtissier pour les desserts). La veille, les légumes sont épluchés, les entrées préparées... Les achats pour alimenter la buvette s'organisent également quelques jours avant.

Quand des événements ludiques sont proposés, toute une série d'installations est à préparer : nettoyage des allées s'il y a un concours de boules, balisage du circuit s'il y a une course (à pied, à vélo...), installation des stands, etc.

• Le jour du pardon

Le jour du pardon, « chacun sait ce qu'il a à faire ! ». Les bénévoles sont à pied d'œuvre et la répartition des tâches participe au bon fonctionnement du pardon.

Les pratiques sacrées

Se rendre au pardon

Le fait de se rendre à un pardon, de manière individuelle ou en groupe processionnaire, est un rituel qui rythme et rythme encore la vie locale. Cette démarche était en soi, dans le passé surtout, un rite pénitentiel, qui permet d'obtenir une grâce, une indulgence ou une guérison particulière.

La célébration religieuse

Les pardons comportent au moins une célébration religieuse, qui, dans la majorité des cas, est une célébration eucharistique. Faute de prêtre disponible, il peut s'agir parfois d'une célébration de la Parole. Certains pardons organisent également des vêpres en milieu d'après-midi. La grand-messe organisée est, comme les vêpres, un temps de prière collective, un rassemblement de l'Église locale pour prier le ou la saint(e) de tel ou tel pardon. Durant cette journée, en-dehors de ces offices, chacun est invité en outre à un moment de recueillement individuel à la chapelle, en déposant un cierge par exemple. La dévotion populaire implique que l'on dépose un ou plusieurs cierges, avec diverses intentions associées, au pied du saint ou de la sainte célébré(e).

Les signes de croix et genuflexions, gestes rituels de tradition lorsque l'on entre dans l'édifice et durant les offices, ne sont pas propres aux pardons et aux troménies. En revanche, le toucher ou le baiser du reliquaire fait partie des formes de vénération du saint.

La procession

Les processions des pardons, qui ont lieu habituellement après la messe, ne doivent pas être confondues avec le fait de se rendre au pardon (rite pénitentiel). Ces processions sont une action de grâces et non une préparation à la messe. Le cheminement des pèlerins à pied vers l'église ou vers la chapelle, qui peuvent créer une forme de cortège, ne doit pas être confondu avec cette procession d'action de grâces, à l'issue de la messe, voire après les vêpres, l'après-midi, si elles sont encore organisées. De nos jours, certaines processions sont organisées avant la cérémonie religieuse.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les processions ont un itinéraire de circumambulation pour certains pardons, mais la majorité vont de la chapelle ou de l'église à la fontaine. Les processions doivent se faire dans le sens dextrogyre, c'est-à-dire dans le sens des aiguilles d'une montre. Elles parcourent au minimum un tour et normalement trois tours, en sortant habituellement par le porche ouest de l'édifice. Avant le retour dans le sanctuaire, les pardonneurs sont invités à passer sous les reliques, dans un rituel de protection [ill. 4].



III. 4. Passage des pardonneurs sous les reliques lors de la troménie de Landeleau, 09 juin 2019.
© Mikaël Le Bihannic, 2019.

Plusieurs supports matériels font généralement partie de la procession : dans l'ordre, une croix de procession, la bannière du saint célébré, des bannières et des statues du saint célébré ou d'autres saints, les reliques du saint célébré et un ou plusieurs ex-voto (maquettes de bateaux, par exemple), qui témoignent de la reconnaissance des fidèles pour une grâce accordée.

Lors de ces processions, on sort la statue du saint local et son reliquaire éventuel, porté par plusieurs personnes. Les bannières à l'effigie du saint, mais aussi celles d'autres saints de la chapelle ou des paroisses avoisinantes sont portées, au moins par une personne, et, pour les plus lourdes, par un homme et deux femmes. Ces dernières tiennent les cordons qui pendent de chaque côté de la bannière et ont pour vocation de retenir la bannière prise par le vent.

Il arrive, comme à Sainte-Anne-la-Palud (com. Plonévez-Porzay, Finistère), que la procession s'arrête pour une bénédiction de la terre et /ou de la mer, avant de reprendre sa marche. Dans la majeure partie des cas, les processions vont jusqu'à la fontaine et au feu de joie (*tantad*, en breton).

En processionnant, on chante la litanie des saints, des cantiques dédiés au saint local (souvent en breton) et d'autres cantiques. La procession est parfois ouverte par un couple de sonneurs (biniou-bombarde, par exemple).

La bénédiction de la fontaine

En arrivant à la fontaine, le célébrant bénit l'eau, puis bénit les participants. Des bénédictions spécifiques peuvent avoir lieu en fonction du saint et du pardon : bénédiction des animaux, des chevaux, des motos, des tracteurs, des surfeurs, etc. Saint Éloi est ainsi le grand guérisseur des

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

chevaux, mais parfois sont invoqués, pour le même cas, saint Houarno ou saint Guy, pour ne citer qu'eux. Des variantes sont constatées suivant les lieux et les habitudes, ainsi que des traditions particulières, comme celle d'orner les animaux.

À la fontaine, il était d'usage d'immerger le pied de la hampe de la bannière ou de la croix de procession dans le bassin, voire d'immerger les reliques elles-mêmes, à l'instar du chef de saint Clair à Régigny (Morbihan). Il s'agit là d'un rite de lustration (littéralement, le feu dans l'eau). Concernant les rites équestres peuvent être mentionnés des courses, des sauts par-dessus la fontaine, des immersions dans la fontaine avec chevaux et cavaliers, des aspersion d'eau sur les parties génitales des chevaux et dans les oreilles (rite de fécondité).

Avant la procession, les bannières voisines doivent se placer en ligne et sont saluées par la bannière du patron de la chapelle, suivant le rite dit du « salut des bannières ». Lors de certains grands pardons de sanctuaires ou lors de fêtes particulières, deux processions peuvent aussi se croiser et les deux paroisses, se saluer en inclinant leurs bannières respectives [ill. 5].



III. 5. Le baiser des bannières à la troménie de Locronan, 14 juillet 2019. © Julie Léonard, 2019.

Ce salut des bannières a été souvent représenté par les peintres ou les photographes, car il constitue un mouvement spectaculaire et une manœuvre délicate, autant pour le porteur que

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

pour la bannière elle-même.

Les bannières peuvent s'incliner dans d'autres circonstances encore, pour entrer dans l'église à la fin de la procession, tout en restant déployées, ou bien par signe de respect devant une insigne relique. L'exemple le plus fameux de nos jours est celui de Tréguier (Côtes-d'Armor), où elles sont inclinées devant la relique de saint Yves [ill. 6], un moment très attendu de nombreux photographes. Le geste est répété quelques jours avant.



Ill. 6. Le salut des bannières au pardon de saint Yves, Tréguier (Côtes d'Armor)
Paul Hamelin, Service de l'Inventaire du patrimoine culturel ©Région Bretagne.

Pendant tout le temps du pardon, les reliques portées en procession sont laissées à la vénération des pardonneurs, qui touchent ou embrassent le reliquaire en priant. Des grâces particulières sont données à ceux qui effectuent ce geste ancien selon un cérémonial précis. D'autres gestes peuvent être faits comme celui de passer sous le reliquaire ou sous la statue, comme à Tréguier ou à Sainte Anne-la-Palud. On observe aussi le baiser des reliques ou de la statue du saint.

Le feu de joie

Selon les pardons, un feu de joie (*tantad*) est organisé [ill. 7]. Il peut être le lieu de destination de la procession ou clôturer la partie religieuse du pardon.

Le feu de joie est une transition avec les réjouissances profanes. Il est monté par des fagots de bois très secs agencés de manière spécifique. On peut y accrocher des pétards et, en certains lieux, des petits drapeaux. En fonction des lieux (mais cela ne se fait plus beaucoup), une effigie était placée en haut du mat et était brûlée avec le tout, une effigie en l'honneur du saint dont les pardonneurs se disputaient les morceaux calcinés comme un porte-bonheur à ramener chez

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

soi. Avant de mettre le feu, le *tantad* est béni par le célébrant avec l'eau de la fontaine.



III. 7a-b. *Tantad* du pardon des Sept Saints au Vieux-Marché (Côtes d'Armor), 22 juillet 2017.
© Julie Léonard, 2017.

Le feu de joie peut également être allumé avec un ange pyrophore (le feu du ciel descend alors littéralement sur terre). C'est encore le cas notamment au pardon de Quelven à Guern (Morbihan) **[III. 8]**, au pardon de Sainte-Noyale à Noyal-Pontivy (Morbihan), au pardon de Cléguérec (Morbihan), au pardon de Crénénan à Ploërdut (Morbihan) ou encore au pardon de l'Isle à Gouelin (Côtes d'Armor). Le *tantad* peut également être allumé avec une colombe comme au pardon de Locjean à Riantec (Morbihan).



III. 8. Descente de l'ange pyrophore au pardon de la chapelle de Quelven (Morbihan)

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

© Yannig Oliviéro, 2016.

De manière générale, il existe de nombreuses variantes et spécificités au sein du territoire breton, selon les « pays » ou les territoires du culte de tel ou tel saint patron. Elles se mêlent à des croyances populaires alliant la foi et le miraculeux à la superstition comme, par exemple, frotter un morceau de pain contre une statue, plonger une jambe dans l'eau de la fontaine, jeter une aiguille dans l'eau... Mais aujourd'hui, ces rites tendent, peu à peu, à ne plus être pratiqués.

Repas et festivités

Quand le sacré laisse place au profane, les festivités s'organisent. De manière générale, l'ensemble des festivités proposées, quand elles sont payantes, représentent la principale ressource économique des comités de chapelles organisateurs.

Quand il n'y a pas de repas organisé, la plupart du temps, un verre de l'amitié (apéritif, café, gâteaux, crêpes) est organisé, offert par le comité de la chapelle, le comité de la paroisse ou parfois même la municipalité. Sinon, une buvette est installée [ill. 9].



Ill. 9. Buvette installée sur le site de la chapelle, pardon de Locmaria à Langoëlan (Morbihan).
© Julie Léonard, 2018.

Pour les pardons qui bénéficient d'un nombre suffisant de bénévoles, un repas est organisé, certains avec plusieurs centaines de couverts. Le temps de la célébration religieuse permet aux bénévoles de le préparer. La buvette est approvisionnée et les boissons mises au frais. En cuisine, les bénévoles cuisent viandes et légumes, coupent le pain, dressent les tables... En 2019, le prix des repas varie entre 10 et 15 euros [ill. 10] et le service a lieu la plupart du temps à table.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Ill. 10. Stand pour acheter son ticket repas, pardon de Locmaria à Langoëlan (Morbihan).
© Julie Léonard, 2018.

Le pardon représente parfois un ensemble culturel, au sein duquel d'autres éléments du patrimoine culturel immatériel sont présents : fest-deiz/fest-noz [ill. 11], chant, jeux traditionnels....



Ill. 11a-b. Fest-deiz au pardon de Locmaria à Langoëlan (Morbihan), 2 septembre 2018.
© Julie Léonard, 2018.

Différents types d'animations peuvent être organisées en plus des pratiques festives et rituelles évoquées : manifestations sportives ou ludiques (boules, quilles, palets, pétanque, cyclisme...) [ill. 12], manifestations culturelles (concerts, défilés de cercles celtiques, défilés de tracteurs, danses, visites, expositions...), fest-deiz ou fest-noz, kermesses, loteries ou tombolas, marchands ambulants, fêtes foraines, manèges, brocantes ou encore feux d'artifice.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

La plupart du temps, les activités sont proposées gratuitement, à l'exception des concours, qui souvent nécessitent le règlement d'une inscription.

Durant l'après-midi, entre deux activités, certains organisateurs proposent la vente de crêpes et/ou gâteaux. Un repas de crêpes peut également être proposé le soir et les festivités se poursuivre jusque tard dans la nuit.



III. 12a. Concours de boules bretonnes, pardon de Locmaria à Langoëlan (Morbihan).
© Julie Léonard, 2018.



III. 12b. Concours de palets sur route, pardon de Saint-Houarno à Langoëlan (Morbihan).
© Julie Léonard, 2018.



III. 12c. Jeu d'adresse en bois, pardon de Coat Keo à Scignac (Finistère). © Anne Diaz, 2019.



III. 12d. Jeu de palet, pardon de Coat Keo à Scignac (Finistère). © Anne Diaz, 2019.

• Après le pardon

Une fois le pardon terminé et les festivités achevées, les bénévoles doivent encore tout ranger. Souvent le démontage des stands et chapiteaux a lieu le lendemain du pardon.

Selon les habitudes de chacun, quelques jours, semaines ou mois après le pardon, un repas des bénévoles est organisé afin de remercier tout le monde. C'est souvent l'occasion de faire le bilan (financier et de fréquentation) du pardon, de revenir sur l'édition (« ce qui a fonctionné », « ce qui n'a pas fonctionné ») et de préparer l'édition suivante.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Le français principalement, auquel il faut ajouter, d'une part, le breton, utilisé en particulier dans les cantiques et dans certains pardons, où la messe est dite entièrement en breton, et, d'autre part, le latin, utilisé uniquement pendant la messe.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

L'organisation architecturale d'un édifice religieux permet de déterminer les pratiques de dévotion dans celui-ci, car à chaque espace correspond un autel dédié, et donc un culte spécifique. Dans le cas le plus courant, notamment pour les chapelles en Bretagne, le plan est rectangulaire et l'autel est unique, placé dans le chœur de celle-ci, avec une nef simple, dont la délimitation matérielle est la barrière de communion, et plus rarement le jubé, séparation monumentale entre le chœur et la nef, surmonté d'une tribune et remplacé par la barrière de communion après le concile de Trente. Pour des édifices plus élaborés (églises ou chapelles), le plan est en croix latine, avec deux bras de transept, disposant chacun d'un autel. Ces autels sont qualifiés de « secondaires », par rapport au saint dédicataire du lieu et à l'existence d'un autel majeur, avec tabernacle, devant lequel étaient célébrées les messes du dimanche, lorsque les chapelles étaient des lieux réguliers de culte.

Ces chapelles latérales, avec leur autel, sont souvent d'anciennes chapelles nobles, qui aux XVII^e et XVIII^e siècles, ont été investies par des frairies ou par des « corporations » rurales. Le cas le plus fréquent en Morbihan par exemple est la présence d'une chapelle latérale dédiée à saint Cornély (patron des bêtes à cornes) et/ou d'une seconde sous le vocable de saint Isidore (patron des laboureurs). Ces deux dévotions, développées dans le courant du XVII^e siècle, sont des indicateurs de la composition sociale et économique de l'espace communautaire du village, à la période moderne.

Chaque autel a sa représentation anthropomorphique du saint avec une statue et son attribut iconographique. Elle est placée, de manière générale, sur un socle et une niche de retable, à mi-hauteur de l'édifice. Cette position correspond à une fonction d'intercesseur, entre le niveau de sol (fidèles) et la partie haute (le ciel céleste). Sur le mur du chevet, deux autres socles reçoivent la statue du saint dédicataire, généralement associée à celle de la Vierge à l'Enfant, quand celle-ci n'est pas la principale dévotion du site.

Cette organisation architecturale de la chapelle ou de l'église, dans une majorité des cas, n'est donc pas fonction du pardon annuel, et correspond d'abord à une organisation assez standardisée des lieux de culte pour la pratique d'offices réguliers. L'office du pardon compose pour les chapelles toutefois le point d'orgue annuel.

Deux évolutions dans l'organisation fonctionnelle et architecturale au XX^e siècle sont à constater, en lien avec les pardons et avec en premier lieu, la sacristie. Cette pièce indépendante, généralement placée en accès direct avec le chœur, permettait dès le XVII^e siècle, la préparation des offices réguliers dans les chapelles, pour un desservant, prêtre célébrant l'office, généralement responsable de la paroisse et le plus souvent extérieur au village de la chapelle. La disparition progressive de ces offices réguliers a donné une fonction nouvelle à ces sacristies dont le mobilier a été remplacé, pour devenir majoritairement un lieu de stockage du matériel et des denrées nécessaires au pardon annuel, ainsi que de conservation des objets en lien avec la procession.

En second lieu, et dans le cas de certains pardons importants, un autel extérieur a été créé. Cela répond tout d'abord à une fréquentation trop importante pour l'édifice d'origine, mais sans doute également à l'application du concile de Vatican II (missel promulgué par Paul VI en 1970), qui préconise que le desservant officie face aux fidèles. Ainsi, certains autels adossés au chevet ont été parfois déplacés et la pierre monolithe sommitale a été réemployée pour ces autels extérieurs (ces autels ne doivent pas être confondus avec les autels et croix de missions,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

très en vogue à la fin du XIX^e siècle).

À ces autels extérieurs, une chaire à prêcher peut être présente, mais de moindre manière et avec une datation plus ancienne. C'est le cas assez rare, en Morbihan, d'une chaire de ce type, adossée sur le mur de l'église du Guerno (ancienne chapelle tréviale de Noyal-Muzillac). Sa fonction était d'abord la prédication lors d'événements importants, dont le pardon. L'office était alors sans doute réalisé à l'extérieur lorsque les assemblées étaient trop nombreuses pour être abritées dans les murs de la chapelle ou de l'église. Toutefois, les chaires extérieures sont particulièrement nombreuses en Bretagne par rapport au reste de la France : Vitré (Ille-et-Vilaine), Runan et Pleubian (Côtes d'Armor), Guérande (Loire-Atlantique), mais un lien unique avec le pardon doit être relativisé, face à la pratique des prédications publiques extérieures, venues d'Italie et d'Espagne, dès la seconde moitié du XV^e siècle. La construction d'une *scala santa* ou « escalier saint » peut être également mise en lien avec une pratique lors du pardon, mais l'usage religieux de cette architecture n'est pas forcément limité à ce seul temps. Composé sur le modèle romain, deux haut-lieux de pardons et de pèlerinages en Bretagne conservent un tel édifice : Sainte-Anne d'Auray (Morbihan) construit à la fin du XVII^e siècle et Notre-Dame de Quelven (Guern, Morbihan) construit au milieu du XVIII^e siècle. L'usage, pour les deux sites, est d'abord l'obtention d'une indulgence en fonction des marches montées à genoux et cette pratique est présente lors du jour du pardon, mais pas exclusivement.

Dans une conception standardisée de l'espace d'une chapelle, la fontaine est en revanche essentielle dans la pratique du pardon **[III. 13]**. C'est le point B de la procession au départ de la chapelle qui compose le point A. Dans une majorité des cas, la chapelle et la fontaine sont contemporaines, dans leur première phase architecturale, notamment pour les édifices construits aux XVI^e et XVII^e siècles. Cette fontaine est généralement à flanc de colline ou à sa base, avec une alimentation d'une source permanente.



III. 13. Fontaine de Locmaria à Melrand (Morbihan). © Diego Mens, 2011.

Elle peut être à proximité immédiate dans le placître, ou dans une majorité des cas, distante de quelques dizaines de mètres. Elle est composée d'un édicule maçonné et couvert, qui protège le bassin de la source des feuilles mortes et autres impuretés. Au fond de cet édicule, une niche avec socle conserve une statuette du saint dédicataire, au-dessus du bassin. Une majorité des fontaines est datée par inscription et parfois, les armes du seigneur prééminent (similaires à celle de la chapelle) sont présentes pour les plus anciennes (XVI^e siècle avec exemple de la fontaine de l'église de Saint-Yves à Bubry, Morbihan). Le premier bassin alimente en contrebas un second, qui généralement à la fonction de lavoir commun. Comme pour la chapelle, cet

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

édifice est un lieu de réunion du village, mais sa fonction commune et religieuse n'existe que le jour du pardon. Cette fonction au seul jour du pardon n'interdit pas le reste de l'année une dévotion individuelle, dans le cadre d'une fonction votive de la fontaine, généralement propitiatoire. Le cas général est le jet de monnaie (offrandes), mais on retrouve des pratiques plus localisées et atypiques, comme celle de la mie de pain posée sur l'eau du bassin primaire. Pour le cas de Sainte-Hélène et Ploëmel (Morbihan), cette pratique permet de connaître le destin d'un marin en mer, qui sera sauvé si le morceau de pain reste à la surface. Dans le cas de Perros-Guirec, l'épingle fixée sur la statue de la fontaine garantissait à une jeune fille de trouver un époux.

On ne peut donc pas considérer qu'il existe une architecture spécifique à la pratique du pardon, à l'exception de quelques autels extérieurs. En revanche, il y a usage simultané de toutes ces composantes bâties uniquement le jour du pardon. On peut également ajouter certains abris en bois ou acier construits par les comités de chapelles pour abriter le matériel du pardon (bancs, tables et tréteaux, barbecues et tentes).

Objets, outils, matériaux supports

À l'inverse, certains objets sont spécifiques à ce temps communautaire du pardon.

Les statues

Comme vu précédemment, la chapelle est organisée dans son architecture, dans un axe est-ouest, avec statues posées à mi-hauteur, au-dessus des autels. Ces statues concourent à une dévotion *in situ* et leurs tailles et poids, ainsi que la hauteur d'installation, permettent rarement de les déplacer et de les porter en procession. Dans une majorité des cas, la statue du saint dédicataire est donc doublée, sous un format plus petit, qui permet son transport processionnel. Un trou est percé dans l'embase ou la terrasse de la statue, et permet son installation sur un axe du brancard. Portée à l'épaule par des hommes ou placée sur un véhicule (charrette, tracteur), cette statue est placée juste derrière l'officiant en tête de cortège, lors de la procession. Le reste de l'année, soit le brancard est posé dans le chœur avec sa statue, soit la statue est posée sur un socle et le brancard relégué dans la sacristie.

La croix de procession et le seau à aspersion

La sacristie abrite également deux autres objets indispensables au pardon, mais pas uniquement réalisés à cette fin : la croix de procession [III. 14] et le seau à aspersion avec son goupillon [III. 15].



FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

III. 14. Croix de procession (1550), Saint-Thuriau (Morbihan). © Diego Mens, 2010.

Les croix de procession, dans une majorité des cas, sont assez simples et datent du XIX^e ou XX^e siècle. Les pièces les plus précieuses et anciennes sont conservées dans l'église paroissiale, tandis que celles des chapelles sont plus modestes et réalisées souvent en métal. Toutefois, dans certains cas, ces pièces peuvent être anciennes et composées de feuilles d'argent sur âme de bois (par exemple, croix de procession de la chapelle de Notre-Dame de la Houssaye à Noyal-Pontivy (Morbihan) datant du XVI^e siècle). Ces pièces, comme les calices ou ciboires, ont échappé aux saisies révolutionnaires, et composent aujourd'hui un corpus réduit, face à la grande majorité des croix de procession en métal.



III. 15. Seau à aspersion et son goupillon (1753), Plumelin (Morbihan).
© Diego Mens, 2008.

Le seau à aspersion est également d'une facture modeste et récente. Il sert lors de la bénédiction de la fontaine et de l'aspersion des fidèles, mais également dans le cas de pardons liés à un saint vétérinaire, à la bénédiction des animaux : chevaux dans le cas des pardons de Saint-Houarno (Langoëlan, Morbihan) ou Saint-Hervé (Gourin, Morbihan) ou pour les bovins (Saint-Herbot en Plonévez-du-Faou/Loqueffret, Finistère) ou Saint-Cornely (Carnac, Morbihan). Dans une version plus récente, il peut servir à bénir des véhicules (véhicules divers à saint Christophe (Elven, Morbihan), des camping-cars (Malestroit, Morbihan) ou des navires (pardon des Courreaux, entre Larmor-Plage et Groix, Morbihan).

L'objet de « corporation »

On peut rajouter à ces trois objets une quatrième catégorie : l'objet de « corporation » ou plus exactement de groupes socio-professionnels. C'est le cas des statues de *saint Isidore*, pour les laboureurs, de *saint Cornély/Herbot* (bovins) [III. 16] ou *saint Antoine/Nicodème* (porcins).

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



III. 16. Statue de saint Cornély et ses bœufs (fin XVII^e siècle), à Chapelle Saint-Mélec-Lanvaudan (Morbihan).
© Diego Mens, 2011.

Quand ces statues ne représentent pas le saint dédicataire, elles peuvent être également portées lors de la procession, mais dans un rôle secondaire. La statue du saint vétérinaire est parfois remplacée par un reliquaire porté en procession (chapelle Saint-Guérolé à Quistinic, Morbihan).

Le cas est patent dans le cas des paroisses maritimes, avec la maquette de procession **[III. 17]**. Si ce n'est pas une exception bretonne, elle est toutefois concentrée dans la région, si on réalise une analyse nationale. La maquette d'un navire, portée en procession, symbolise ici le métier de l'essentiel des hommes de la paroisse, et parfois plus spécifiquement du village.



III. 17. Maquette de procession (1850), chapelle Saint-Pierre, Clerguer (Morbihan). © Diego Mens, 2010.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le navire représenté, commerçant ou de guerre, est porté en procession sur un brancard. On doit le distinguer des navires votifs, présents dans les chapelles et églises. Cette distinction est possible car dans une majorité des cas, seule la maquette de procession reprend le vocable de l'édifice (exemples de Saint-Cornély à Carnac (Morbihan) ou de Saint-Pierre à la chapelle Saint-Pierre du Bas Pont-Scorff à Cléguer (Morbihan)). Comme pour les exemples ruraux d'Isidore ou Cornély, cet objet est en seconde position lors de la procession, mais il représente ici une majorité des fidèles présents, et non des sous-groupes.

En raison de leur fragilité ou parfois de leur taille importante, ces maquettes sont de moins en moins portées dans les pardons. Ces maquettes ne sont toutefois pas présentes que dans les seules paroisses maritimes en Bretagne. Dans le cas du pardon de Notre-Dame de Quelven, haut-lieu d'un pèlerinage marial près de Pontivy depuis le XVI^e siècle, une maquette de procession a été offerte par des marins de Larmor-Plage à la fin du XVIII^e siècle et elle est toujours portée en procession. D'autres maquettes plus récentes, provenant notamment de Lorient et de son arsenal (cuirassé de la fin du XIX^e siècle) ont été amenées sur ce site et ont également participé aux processions. On retrouve un autre pardon intérieur en Morbihan avec des maquettes de procession associées : la chapelle Sainte-Barbe au Faouët, construite à la fin du XVI^e siècle. Ces maquettes sont liées à un don et une participation des canonnières de la Royale (marine de guerre) aux XVIII^e et XIX^e siècles, sainte Barbe étant à la fois leur patronne et le lieu de stockage de la poudre dans un navire de guerre, depuis la fin du Moyen Âge.

Les bannières de procession

La Bretagne est la région française qui conserve le plus de bannières, difficilement dénombrables : le Finistère à lui seul en conserve plus de 4 000. Sur ce corpus, 62 datent de l'Ancien Régime, toutes classées (cf. base Palissy du ministère de la Culture) : soit 40 % des bannières françaises anciennes : rien d'étonnant dans une région aux nombreuses processions toujours actives. L'objet est en effet intimement lié aux pardons, il en représente l'objet iconique par excellence [III. 18]. Les deux faces textiles mesurent généralement 1,20 x 1,60 m, constituées de figures brodées ; le tout pèse souvent plus de 15 kg.



III. 18. Bannières portées lors de la troménie de Locronan (Finistère), 14 juillet 2019.
© Julie Léonard, 2019.

Elles représentent communément le saint patron de la paroisse sur la face principale – pas de nom sous l'Ancien Régime, car presque personne n'aurait pu le lire – ; de l'autre côté, une représentation plus universelle : la Vierge Marie, la Trinité, etc. Elles sont portées par les laïcs. L'identification est donc forte, l'enseigne symbolisant une paroisse et une communauté

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

humaine, souvent financée par les familles, et transmise depuis plusieurs générations.

Les usages sont eux aussi très codifiés. Si la bannière reste traditionnellement à l'abri dans une sacristie, son utilisation est brève et intense. Par le passé être porteur de bannière était un honneur non négligeable. Parfois un ordre de préséance ancestral subsiste, ailleurs il fallait payer pour avoir l'honneur de porter l'enseigne paroissiale en tête de la procession ; le nombre de porteurs et leur ordre est planifié à l'avance.

La manipulation de ces grands tableaux textiles demeure une opération délicate et souvent contradictoire avec les principes de conservation préventive. Le textile est un support délicat, il convient, pour une conservation optimum de le conserver à plat pour éviter les désordres mécaniques (déchirures), à l'abri de la lumière, des rongeurs et de l'humidité. Dans certaines paroisses des vitrines sont installées, permettant l'exposition des bannières anciennes et fragiles. Les cartes postales anciennes d'intérieur d'églises ne montrent aucune bannière exposée dans l'église. Mais souvent, et depuis les années 1960 et le début du tourisme, les bannières sont désormais présentées de manière permanente dans les églises et ne sont plus conservées dans les armoires de sacristie, comme cela se pratiquait dans des périodes plus anciennes : une manière de prolonger le temps des processions bien au-delà du calendrier traditionnel. L'idée de valorisation du patrimoine incite les responsables à progressivement présenter leurs trésors de manière pérenne, que ce soit les bannières ou les trésors d'orfèvrerie présentés sous vitrines blindées.

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

Concernant les préparatifs du pardon ou de tout pèlerinage, il n'est pas rare d'entendre que « chacun sait ce qu'il a à faire ». Faute de transmission formelle et écrite relative à l'organisation et la célébration d'un pardon (excepté les éléments relatifs à la partie religieuse, notamment la messe), une transmission informelle s'opère par imprégnation, imitation ou participation. L'organisation repose sur des paroissiens et bénévoles, la transmission se fait par immersion au sein du groupe (comité de chapelle, équipe paroissiale, frairies, fabriques) engagé dans la préparation de l'événement.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

- *Les hommes d'Église* : temps fort du pardon, la messe est assurée par un ou plusieurs prêtres. Quand aucun prêtre n'est disponible, il n'est pas rare qu'on fasse appel à un diacre. S'il ne peut célébrer la messe, une célébration de la Parole peut être mise en place afin de garder le temps religieux du pardon.
- *Les équipes paroissiales* : les équipes paroissiales ou le groupement d'animation paroissiale (GAP) participent à la préparation de la liturgie (lectures, cantiques...) et à l'animation de la cérémonie religieuse.
- *Les habitants du quartier et bénévoles* : la majorité des pardons et pèlerinages sont organisés par les habitants du quartier, de la commune, ceux-ci étant regroupés, ou non, au sein d'une association Loi 1901.
- *Les municipalités* : majoritairement propriétaires de l'édifice religieux (église, chapelle) attaché au pardon, les communes peuvent participer de différentes manières au pardon. Certaines assurent l'entretien du terrain sur lequel la chapelle est localisée, fournissent des éléments pour la bonne organisation des festivités (grilles, tables, chaises, bancs...). Quand

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

l'équipe qui s'occupe du pardon souffre d'un vieillissement de ses membres ou d'un manque de dynamisme, entraînant ainsi une baisse voire une absence de recettes, des municipalités offrent parfois le verre de l'amitié à la sortie de la messe.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

Dans l'histoire des pardons bretons, il est utile de distinguer le mot et la chose. Le mot « pardon » apparaît en Bretagne au XIV^e siècle, comme ailleurs en Europe, pour désigner une occasion de gagner des indulgences (une remise de peine de purgatoire) en vertu d'une « bulle » octroyée par la Papauté. Cette occasion consiste souvent, particulièrement en Bretagne bretonnante, à visiter une église ou une chapelle au jour de sa fête patronale (la fête du titulaire, la Vierge ou un saint). Le succès rencontré est tel que des dizaines de lieux de culte obtiennent, en quelques décennies, des bulles d'indulgence. Le mot « pardon » connaît alors, en Bretagne, un glissement de sens : il tend à désigner toutes les fêtes patronales de toutes les églises et chapelles, y compris celles qui n'avaient jamais obtenu de bulle d'indulgences. Cet usage extensif est repérable dès le XVI^e siècle en zone bretonnante, plus précisément dans l'ensemble linguistique formé par le Léon, le Trégor et la Cornouaille ; le reste de la Bretagne, y compris le Vannetais, préfère pendant longtemps parler d'« assemblée » mais finit, aux XIX^e et XX^e siècles, par adopter le terme de « pardon » devenu alors un marqueur d'identité bretonne.

Si le succès est si net, c'est bien sûr parce que les Bretons de la fin du Moyen Âge étaient très réceptifs à la question de l'au-delà et aux pratiques susceptibles de hâter l'accès de tout un chacun au Paradis (soi-même ou ses proches décédés). La multiplicité des pardons locaux permettait de gagner des indulgences à domicile ou presque, sans qu'il soit nécessaire d'aller jusqu'à Rome ou Saint-Jacques de Compostelle. Une telle quête des indulgences permet de comprendre que beaucoup de pardons ont intégré, durant des siècles, une forte dimension pénitentielle : processions à genoux nus autour des églises, confession et absolution données par un prêtre en vue de recevoir la communion et de gagner l'indulgence, offrandes à l'église et aux mendiants... Mais les pardons semblent avoir toujours été, indissolublement, des fêtes. En Bretagne plus que partout ailleurs, la quête des indulgences s'est superposée à des usages qui devaient préexister, de type communautaire et festif. Depuis une époque difficile à déterminer et qui doit beaucoup varier d'un lieu à l'autre, les fêtes des saints, celles des églises et de chapelles, expriment de façon privilégiée l'identité d'une population donnée : simple quartier constitué de quelques hameaux (les « villages » au sens breton) autour d'une chapelle, unité territoriale de la paroisse autour de l'église ou petit « pays » fréquentant un même sanctuaire de pèlerinage.

Il est inutile, pour rendre compte de cette force des identités locales, d'en appeler aux clans celtiques car la réalité bretonne n'a jamais été celle de l'Écosse ou de l'Irlande des temps anciens, mais on peut reconnaître aux pardons d'être l'expression d'une sociabilité fortement communautaire : le pardon est, par excellence, le jour qui rassemble et soude le groupe, dans la joie du rassemblement, l'oubli des rancunes éventuelles, l'unité affichée devant les communautés voisines. À partir du XV^e siècle, la richesse du volet festif apparaît dans la documentation : parallèlement aux cérémonies religieuses, les danses, la musique, la lutte, le théâtre populaire des « mystères » vont de pair avec le gain des indulgences, dans une fusion très poussée du sacré et du profane. Lorsqu'il n'y a pas d'indulgences – c'est-à-dire dans la majorité des chapelles, en particulier les plus modestes – le pardon est avant tout cette fête de quartier où la communauté partage des rites religieux, familiaux et festifs.

Si la structure fondamentale du pardon demeure jusqu'à nos jours, les formes extérieures ont évidemment évolué depuis la fin du Moyen Âge, en lien avec les transformations de la société

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

bretonne. Au nombre des mutations majeures, on peut citer l'influence de la Réforme catholique à partir du XVII^e siècle. Le clergé réformé dans l'esprit du concile de Trente cherche désormais à discipliner la fête et, si possible, à limiter les danses, les violences physiques ou les excès de boisson ; il incite également les pardonneurs à faire de la fête une pratique de dévotion, tendue en priorité vers la confession et la communion. Ce modèle dévot du pardon se réfère en particulier aux fêtes organisées, à partir de 1625, au nouveau sanctuaire de Sainte-Anne d'Auray, sous la vigilante surveillance des religieux carmes. L'inflexion dévote du pardon va de pair avec une plus grande ampleur des usages cérémoniels, d'autant que les offices ont parfois lieu en plein air. À partir du XVII^e siècle, les processions de pardons deviennent la grande ordonnance que nous connaissons, avec la multiplicité des croix, des bannières, des reliques, des ex-voto. Dans les sanctuaires de pèlerinage, les personnes venant demander ou remercier pour une guérison, une protection... forment un groupe distinct, cierge à la main (on parle de « procession des miracles »). Dans le même esprit, les pardons peuvent intégrer, dans le courant du XVIII^e siècle, un feu de joie solennellement allumé à l'issue des vêpres, notamment dans le Vannetais, le Trégor et la Haute-Cornouaille. Il ne s'agit pas, le plus souvent, d'un rite païen christianisé mais plutôt de l'appropriation, par les pardons ruraux, d'un usage festif imité des fêtes officielles urbaines. Dans les grands sanctuaires de pèlerinage, la dimension profane des pardons tend alors à passer au second plan.

L'inflexion dévote est beaucoup moins sensible dans la myriade des petits pardons de chapelle. Ici, grand-messe, vêpres et procession s'imposent également mais les pardonneurs ne se confessent et communient guère. La dimension de fête de quartier l'emporte toujours, autour de la figure du saint, de la fontaine sacrée riche de vertus, parfois de la pierre ou du tombeau qui lui est associé et qui est souvent un vestige païen christianisé. En de tels lieux, les mises en garde du recteur contre les danses, les fréquentations juvéniles ou les luttes demeurent souvent lettre morte, sauf dans les régions les plus dociles au clergé comme le Léon.

Au XIX^e siècle, les pardons acquièrent une visibilité extérieure sans précédent à la faveur d'éléments nouveaux avec la présence et l'intérêt d'observateurs extérieurs, écrivains ou artistes, en quête d'authenticité celtique. Tous sont séduits par l'originalité de ces rassemblements – grandioses ou plus intimistes – où s'affichent les signes d'une identité spécifique : la langue, les costumes (qui n'ont jamais été plus divers qu'au XIX^e siècle), les bannières, les danses et les luttes, les chanteurs ambulants, les boutiques foraines, les mendiants [ill. 19].



Ill. 19. Pardon de Kergoat en Quéménéven de Jules Breton, 1891.
Coll. Musée des Beaux-Arts de Quimper © Henri Moreau

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les facilités que donne désormais le chemin de fer accroissent encore les foules des grands pardons, particulièrement lors des fêtes de couronnement des statues de la Vierge (Guingamp est en 1857 le premier sanctuaire à connaître cette faveur accordée par le pape) ou de sainte Anne (Sainte-Anne d'Auray, 1868 ; Sainte-Anne-la-Palud, 1913). Les descriptions des écrivains (de Cambry à Le Braz), le talent des peintres (de Jules Breton à Maurice Denis ou Paul Sérusier), l'inspiration des musiciens (Saint-Saëns) et même la chanson populaire (la *Paimpolaise* de Botrel) érigent alors la Bretagne en « pays des pardons » (Anatole Le Braz, 1894).

L'éclat des grands pardons à partir de la fin du XIX^e siècle – outre Sainte-Anne d'Auray, Le Folgoët, Saint-Yves de Tréguier, Sainte-Anne-la-Palud, Rumengol, Quelven, Josselin, Moncontour... – ne doit cependant pas cacher une réalité infiniment plus diverse : sous des formes beaucoup plus discrètes mais vivantes, toutes les paroisses célèbrent aussi leur pardon annuel. Les chapelles de quartier connaissent pourtant des destins plus incertains à partir de la guerre 1914-1918. Beaucoup d'entre elles sont jugées désormais moins utiles au culte, l'accès à l'église du bourg étant facilité par l'amélioration des chemins ruraux. L'indifférence les menace alors fréquemment : quand le clergé n'y tient pas, quand les voisins laissent faire, quand la chapelle se dégrade, il n'est pas rare que les petits pardons s'interrompent. Il suffit pourtant de peu, parfois, pour que des renaissances se produisent. Des braises qui perdurent ici ou là jaillit, à partir de 1980, un surprenant élan collectif autour des chapelles : les associations fleurissent et relèvent les bâtiments menacés de disparaître. En bien des lieux, les pardons sont célébrés à nouveau, occasion appréciée de souder les habitants du quartier, d'intégrer les enfants et les nouveaux venus, de revoir ceux qui, partis ailleurs, reviennent pour la circonstance.

Les grands pardons continuent d'évoluer au XX^e siècle. La présence des foules ne se dément pas, qui incluent désormais une proportion importante de touristes, particulièrement au cours de l'été et en bord de mer. Le volet festif tend alors à l'emporter sur la dimension pénitentielle qui se maintient discrètement dans les hauts-lieux (veillée du soir, marcheurs du petit matin...). Au fil du XX^e siècle, les signes d'identité bretonne (langue, costumes, cantiques, danses...) s'affichent d'autant plus nettement qu'ils ne sont plus, pour un nombre croissant de participants, une pratique quotidienne. Malgré l'érosion sensible du nombre des fidèles, diverses innovations suggèrent que la dimension religieuse du pardon parvient à attirer de nouveaux publics : pardon islamo-chrétien à Vieux-Marché (à partir de 1954), pardon des motards à Porcaro (1978), pardon des surfeurs à Tronoën et Camaret... Quant à la partie profane, elle demeure inscrite au calendrier des animations locales : repas pris en commun, musique, fest-noz, course cycliste du jour ou du lendemain...

À tous ces titres, l'histoire des pardons permet de dire que la société bretonne a trouvé en eux l'une de ses manifestations les plus englobantes, tant par l'ampleur des participants, la diversité du contenu et la richesse des significations.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

Les pardons ne cessent de s'adapter aux évolutions religieuses, culturelles ou sociales et les organisateurs n'hésitent pas à apporter des modifications aux pardons qu'ils organisent.

La date d'un pardon peut, par exemple, être changée pour répondre à des logiques calendaires d'événements « concurrents » organisés localement sur la même date ou encore parce qu'en changeant de date, les organisateurs espèrent attirer plus de monde.

Sur les temps forts mêmes du pardon, la procession peut être adaptée : parcours raccourci, détourné... afin de répondre à des différentes contraintes (parcours trop long, manque de bénévoles pour assurer l'entretien du chemin...).

Concernant le feu de joie (ou *tantad*), certaines municipalités prennent des arrêtés pour qu'il ne soit pas organisé : sécurité liée au fait d'allumer un feu... Si souvent ces contraintes

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

marquent l'arrêt de la pratique, elles sont parfois créatrices d'une nouvelle pratique et les organisateurs du pardon n'hésitent pas à organiser autre chose pour remplacer ce temps collectif (lâcher de ballons...).

Les pardons se recréent ainsi en permanence. À ce titre, on peut évoquer le pardon des motards à Porcaro (Morbihan) qui fêtait ses 40 ans en 2019 ou encore le pardon de Notre-Dame de Tronoën à Saint-Jean-Trolimon (Finistère), rebaptisé depuis 2012 le pardon des surfeurs, redynamisant ainsi l'événement en attirant de nouveaux participants. Il y a également le pardon des camping-caristes [ill. 20], dont la première édition a eu lieu en 2017 à Malestroit (Morbihan) et qui, en 2019, a vu plus de 300 camping-cars défiler durant la procession. Si Saint-Gilles, saint patron de Malestroit depuis le XV^e siècle, était invoqué pour guérir de la peur, il est, depuis 2017, devenu le saint patron des camping-caristes. À l'initiative du curé de la paroisse, le père Yves Carteau, cette création contemporaine a pour objectif de redynamiser la fête de la Saint-Gilles en y associant les camping-caristes, de plus en plus nombreux dans une commune qui dispose de nombreux espaces leur étant dédiés.



Ill. 20. Pardon des camping-caristes à Malestroit (Morbihan), 1^{er} septembre 2018.
© Julie Léonard, 2018.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

Quelque 2 000 pardons sont organisés chaque année en Bretagne historique.

Menaces et risques

Malgré ce dynamisme, plusieurs éléments socio-culturels et religieux pèsent sur la viabilité de la pratique.

- *Une audience du catholicisme en baisse* : selon une étude de l'Institut français d'opinion publique (IFOP) réalisée en 2010, on constate un mouvement de baisse assez régulier de l'audience du catholicisme en France [« Le catholicisme en France », étude IFOP, 2010 : <https://www.ifop.com/publication/catholicisme-en-france-en-2010/>, consulté le 23 octobre 2019]. Si 81 % des Français se déclaraient catholiques en 1952, ils sont 65 % en 2010. Les « messalisants », c'est-à-dire les personnes déclarant se rendre à la messe au moins une fois par mois, représentent 4,5 % en 2010 (contre 27 % en 1952). Beaucoup des bénévoles de comités de chapelles rencontrés témoignent, par exemple, d'une présence moins importante à la messe qu'au repas organisé le midi. C'est également dans ce contexte que certains comités de chapelles réalisent désormais, à partir des recettes du pardon, des dons à des associations non religieuses (Téléthon, Ligue contre le cancer, Restos du cœur...), cet usage des bénéfices du pardon leur permettant d'attirer des bénévoles sans obédience religieuse.

- *Une « crise » des vocations sacerdotales* : à ce premier constat relatif à la partie culturelle du pardon, s'ajoute également une diminution assez croissante du nombre de prêtres. Toujours selon l'étude réalisée en 2010 par l'IFOP, le nombre de prêtres catholiques en France est passé de 29 000 en 1995 à environ 15 000 en 2015. À cela s'ajoute le constat d'une moyenne d'âge augmentant. La diminution du nombre de prêtres, couplée au nouveau format des paroisses (devenues plus grandes), entraîne, pour certains pardons, une difficulté quant au maintien des offices religieux, particulièrement de la messe.

- *La diminution du nombre de bénévoles* : pour ce qui concerne l'aspect culturel et festif des pardons et pèlerinages, une des premières difficultés mises en avant est le nombre diminuant de bénévoles. Beaucoup d'organisateur soulignent la difficulté de trouver des bénévoles, et encore plus à faire que de jeunes bénévoles s'investissent dans l'organisation. Il serait intéressant de mener une enquête plus précise sur les corrélations possibles entre la difficulté de trouver des jeunes bénévoles et les mouvements d'exode rural particulièrement marqués dans certaines régions de Bretagne (citons à titre d'exemple significatif le Centre Ouest Bretagne). Beaucoup soulignent ainsi le fait que l'organisation du pardon est souvent le fruit d'un groupe restreint de moins de dix personnes.

- *Le vieillissement des bénévoles engagés* : il n'est pas rare que les comités de chapelles soient composés uniquement de personnes retraitées avec une moyenne d'âge souvent élevée.

- *Un attachement différent au territoire* : d'aucuns ont souligné que l'arrivée de « nouveaux » habitants (ou « néoruraux ») marquait souvent un attachement différent de ces derniers aux éléments composant le territoire. Il est notamment question ici des chapelles que les recettes des pardons participent majoritairement à entretenir. L'entretien de la chapelle étant un des éléments moteur à l'organisation d'un pardon, si l'attachement à cette dernière est moins important (parce qu'elle ne s'inscrit pas dans une histoire familiale ou locale), l'investissement dans l'organisation du pardon s'en trouve moindre.

Témoin des évolutions de la pratique religieuse ou encore du monde rural (espace où ont lieu

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

la majorité des pardons), les différents éléments évoqués pesant sur la viabilité des pardons et pèlerinages soulignent l'enjeu majeur de la transmission et du renouvellement des bénévoles pour les porteurs de cette pratique culturelle et culturelle.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

La presse locale et départementale consacre de nombreux articles pour annoncer ou rendre compte des pardons organisés. Les sites Internet des diocèses, communes et/ou offices de tourisme relaient généralement les dates et informations pratiques.

Actions de valorisation à signaler

Face aux menaces évoquées qui pèsent sur l'organisation et la bonne tenue des pardons et pèlerinages, de nombreuses initiatives tendent à voir le jour, dont celle-ci, portée au niveau régional.

- *Le projet Skol ar pardonioù* : alors que nombre de pardons voient leurs assemblées s'amoinrir, le projet *Skol ar Pardonioù (L'école des pardons)* propose de donner des pistes de réflexion en rappelant certains fondamentaux et de poser des idées de renouveau, que les comités de chapelles et paroisses pourraient reprendre, en accord avec le recteur du lieu. Il s'agit d'un projet visant à transmettre le patrimoine des pardons (via un site internet diffusant des tutoriels expliquant les origines des rites traditionnels des pardons bretons, rites ancestraux comme les processions, les bénédictions à la fontaine, le feu de joie (*tantad*), la mise en valeur de la chapelle, de la fontaine et de la liturgie spécifique aux pardons). *Skol ar Pardonioù* est un lieu de réflexion, de transmission et d'action pour renouveler les pardons. Un site internet dédié va être mis en place au dernier trimestre 2019.

Modes de reconnaissance publique

Certaines des pratiques associées aux pardons et aux pèlerinages en Bretagne sont reconnues au titre du patrimoine culturel immatériel, tels les jeux de boules, dont les fiches d'inventaire sont en ligne sur le site du ministère de la Culture (<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/L-inventaire-national-du-PCI/Inventaire-national/Fiches-de-l-Inventaire-national-du-PCI/Jeux>), ou encore le fest-noz, inclus à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (https://www.pci-lab.fr/index.php?option=com_fichesinventaire&view=fiche&Itemid=389&id=49) et inscrit sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité (2012).

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Non renseigné

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Les récits légendaires liés aux lieux de culte

De très nombreux pardons ou pèlerinages, sans doute même une grande majorité pour les plus anciens d'entre eux, sont liés à un récit de fondation. Ces récits à caractère légendaire visent à expliquer, le plus souvent par un phénomène surnaturel, par un miracle, l'origine du lieu de culte, et par suite du pèlerinage. Plus précisément, ces récits rapportent généralement un

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

miracle qui explique, non pas la raison de la construction du lieu de culte, mais la raison du choix de l'emplacement précis choisi pour sa construction, souvent lié à une fontaine mais pas toujours. Ils puisent dans un corpus de motifs narratifs très anciens et très répandus : vies de saints, apparitions miraculeuses en songes, surgissements miraculeux de fontaines, désignations d'emplacements de constructions par jets d'objets extraordinaires ou par arrêt de bœufs non dressés et attelés, découvertes de statues enterrées qui, après avoir été emmenées au chef-lieu de la paroisse, reviennent miraculeusement au lieu de leur « invention », destructions nocturnes mystérieuses du travail fait le jour pour faire comprendre aux bâtisseurs que la chapelle doit être construite ailleurs, ou encore apparitions mariales plus récentes... Tous ces motifs et bien d'autres se combinent de multiples façons au gré des localisations et du temps pour produire des récits particuliers qui finissent par devenir caractéristiques d'une chapelle donnée et par prendre une place essentielle dans le sentiment d'attachement des fidèles à leur chapelle et à leur pardon.

Ces récits, véhiculés avant tout par la tradition orale, connaissent aussi depuis longtemps d'autres vecteurs de diffusion et de transmission : objets miraculeux liés au récit parfois conservés dans la chapelle, peintures ou vitraux, textes écrits parfois affichés dans le lieu de culte, livrets imprimés ou monographies locales... Si ces récits ne font sans doute plus aujourd'hui que rarement l'objet de croyances, ils continuent, à divers degrés selon les lieux, d'être présents dans les esprits. Ils font encore partie intégrante de la réalité actuelle de bien des pardons, dans un contexte qui rassemble le récit de fondation, le lieu de culte, sa fontaine, le cantique, les éventuels rites de guérison, la procession, les objets de culte, et parfois même l'objet ou la statue réputé(e) miraculeuse(e) de la légende.

Inventaires réalisés liés à la pratique

• Inventaire régional des pardons et pèlerinages bretons (depuis 2017)

Dans le cadre de sa mission régionale d'inventaire du patrimoine culturel immatériel, l'association Bretagne Culture Diversité réalise depuis décembre 2015 un inventaire participatif du PCI en Centre Ouest Bretagne. Les pardons, par leur nombre et leur diversité, sont apparus être un élément très vivant de ce qui fait patrimoine pour les habitants. C'est ainsi qu'un travail sur le sujet a été démarré durant l'été 2017 avec l'objectif de répertorier de manière exhaustive l'ensemble des pardons et pèlerinages bretons organisés. Ce travail de recensement et de documentation, en plus d'interroger la réalité chiffrée des pardons et pèlerinages, interroge les aspects culturels et culturels relatifs à leur organisation ainsi qu'aux organisateurs ; à son issue, la base de données constituée sera accessible sur Internet.

<http://www.bcd.bzh/pci/fr/inventaire-regional-des-pardons-et-pelerinages-bretons/>

• Inventaire des pardons du Finistère par le diocèse de Quimper et Léon (2017-2018)

Cet inventaire régional a également été nourri par des démarches d'inventaires localisés comme celui mené par le diocèse de Quimper et Léon en 2017/2018, dont les données sont accessibles en ligne. Cet inventaire, lancé par l'évêque du diocèse et principalement réalisé par le Père Yves Laurent et Béatrice de Lignières, a été motivé par quatre motifs : l'originalité des pardons qu'a découverts l'évêque en arrivant de Bordeaux ; la volonté de connaître la réalité chiffrée des pardons ; le nouveau format des paroisses et son incidence éventuelle sur la bonne organisation des pardons ; et enfin, la diminution du nombre de prêtres. Ce travail de recensement est complété par une enquête ethnographique basée sur la réalisation d'entretiens et la participation à différents pardons et pèlerinages.

<http://urlz.fr/7OAI> (consulté le 23 octobre 2019)

• Inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinages chrétiens en France

Né en 2002, le projet d'inventaire des sanctuaires et lieux de pèlerinage français a tout d'abord bénéficié de la reconnaissance du CNRS dans le cadre du GDR SALVÉ (Sources, Acteurs et

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Lieux de la Vie religieuse à l'Époque médiévale) et a été accueilli par le CARE (EHESS). Il est actuellement soutenu par le CHISCO (Paris Ovest Nanterre), par l'Institut Universitaire de France et la Fondation pour le développement des recherches en histoire religieuse du Moyen Âge. La carte interactive du projet, en ligne, recense actuellement 607 sanctuaires en France, dont 38 sur le territoire des évêchés bretons : 12 pour le diocèse de Quimper et Léon, 6 pour celui de Saint-Brieuc-Tréguier, 6 pour celui de Vannes, 10 pour celui de Rennes, Dol et Saint-Malo, 4 pour celui de Nantes.

<https://sanctuaires.aibl.fr/> (consulté le 23 décembre 2019)

Bibliographie sommaire

• Travaux universitaires

HASCOËT J., *Les Troménies bretonnes : un mode d'anthropisation de l'espace à l'examen des processions giratoires françaises et belges*, thèse de doctorat en ethnologie, dir. Jean-François Simon et Claude Sterckx, Brest, Université de Bretagne occidentale, Faculté ouverte des religions et des humanismes laïques, 2010.

HASCOËT J., « Le catholicisme festif : pardons, pèlerinages et troménies », dans *Religion[s] en Bretagne aujourd'hui*, dir. Y. Tranvouez, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique / Institut culturel de Bretagne, 2014, p. 61-69.

LÉONARD J., « Les clés de la chapelle. Ethnographie du regard patrimonial », *Tétralogiques*, n°24, avril 2019. p. 125-142 [en ligne].

MILIN G. et GALLIOU P. (dir.), *Hauts lieux du sacré en Bretagne* [actes du colloque organisé en 1995-1996 par le Centre de recherche bretonne et celtique], Brest, Université de Bretagne occidentale, 1997, dont les articles de :

- A. Berrivin, « Pèlerinages et politique : l'exemple de la dévotion à Notre-Dame du Folgoët »
- R. Calvez, « Le politique du sacré : Feiz ha Breiz et les pardons »
- C. Éveillard, « Le regard des cinéastes amateurs sur les pardons »
- D. Giraudon, « Les pardons des chevaux aux chapelles en Bretagne »
- A. Guillou, « Approche sociologique des pardons et pèlerinages : ce que disent pardonners et pèlerins »
- F. Postic, « Toulfoën, près de Quimperlé : un pardon sans chapelle ? »
- G. Provost, « L'historien devant les pardons (XIV^e-XIX^e siècle) »
- L. Vilgicquel, « Le pardon de Notre-Dame de Rumengol »

PROVOST G., *La Fête et le Sacré : pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Éditions du Cerf (coll. « Histoire religieuse de la France »), 1998.

RIVIÈRE H., *Les Cantiques de pardons en Basse-Bretagne : du rite au rythme*, thèse de doctorat en musicologie, dir. Édith Weber, Université Paris Sorbonne, 1995.

• Ouvrages

BRISBOIS É., *Guide des pardons et pèlerinages en Bretagne et Normandie* (préface du père Jean-Luc Vesco ; avant-propos du père Roger Blot), Paris, Éditions Danaé (coll. « Les routes de la foi »), 1994.

CARIOU A. et LE STUM P., *Pardons et pèlerinages de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 1997.

CHARDRONNET J., *Pardons et pèlerinages de Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France,

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

1996.

GUILLERM Y., *Bretagne, chapelles et pardons : origine et signification*, Tours, Instaprint impr., 1986.

GUILLOTIN DE CORSON (abbé), *Les Pardons et pèlerinages de Basse-Bretagne*, Rennes, J. Plihon et L. Hervé, 1898.

HERMELIN GUILLOU C., *Les Bannières de Basse-Bretagne*, Quimper, Éditions de la Société des Amis de Louis Le Guennec, 2016.

JIGOUREL T., *Les Pardons bretons : les fêtes de l'âme*, Éditions Reflets de terroir-CPE, 2009.

LE BRAZ A., *Au pays des pardons*, Rennes / Paris, Éditions H. Caillière et A. Lemerre, 1894.

LE ROY F., *Pardons de Bretagne* (photographies de Jos Le Doaré), Chateaulin, Le Doaré (coll. « Images de Bretagne »), 1960.

QUEFFÉLEC A., *La Bretagne des pardons*, Paris, Librairie Hachette, 1962.

RIO B., *Sur les chemins de pardons et pèlerinages en Bretagne*, Rennes, Éditions Ouest-France, 2019.

Filmographie sommaire

De nombreuses vidéos de pardons sont disponibles en ligne, sur les sites suivants :

- Série « L'Ouest en mémoire », INA Atlantique
<https://fresques.ina.fr/ouest-en-memoire/accueil>
- Cinémathèque de Bretagne
<https://www.cinematheque-bretagne.fr/>
- Bretagne et Diversité
<https://www.bretagne-et-diversite.net/fr/>
- Youtube
<https://www.youtube.com/>

Sitographie sommaire

• **Palissy, base du ministère de la Culture**

Cette base de données concerne aussi les chapelles et les objets processionnels.

<http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

• **Mérimée, base de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine**

Cette base de données concerne aussi les chapelles et les éléments du patrimoine bâti.

<http://www2.culture.gouv.fr/culture/inventai/patrimoine/>

• **Site du service régional de l'Inventaire du patrimoine en Bretagne**

Cette base de données concerne aussi les chapelles et les objets processionnels.

<http://patrimoine.bzh/gertrude-diffusion/>

• **Site de l'association Bretagne Culture Diversité**

www.bcd.bzh/pci

• **Bretania, portail des cultures de Bretagne**

Cette base de données concerne aussi les chapelles et les objets processionnels.

<http://www.bretania.bzh/EXPLOITATION/Bretania/portail-des-cultures-de-bretagne.aspx>

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

- **Catalogue en ligne de cantiques en breton**

www.kan-iliz.com

- **Site sur la tradition des anges pyrophores dans les pardons de Basse-Bretagne**

<https://angespyrophores.wordpress.com/>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Un groupe de travail régional, coordonné par l'association Bretagne Culture Diversité, a été constitué afin de rédiger la présente fiche d'inventaire. Entre avril 2018 et septembre 2019, trois réunions régionales ont été organisées à Langoëlan (Morbihan), Quimper (Finistère) et Saint-Brieuc (Côtes d'Armor), auxquelles participaient bénévoles de comités de chapelles et d'équipes paroissiales, acteurs culturels associatifs, personnels d'Église, universitaires et élus.

À cela s'ajoute la réalisation d'une enquête ethnographique s'appuyant sur une trentaine d'entretiens auprès de bénévoles, hommes d'Église et élus municipaux ainsi que la participation à plusieurs dizaines de pardons et troménies.

V.2. Soutiens et consentements reçus

La candidature des pardons et pèlerinages bretons à l'inclusion à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel a reçu 14 lettres de soutien :

- Hélène BARAZER, membre de l'association « Breiz Santel »
- André BOZEC, co-responsable des processions de pardons sur l'ensemble Quimper/Saint-Corentin (Finistère)
- Eflamm CAOUISSIN, directeur de publication du site « Ar Gedour » et responsable du site « Kan Iliz »
- Gwenegan CAOUISSIN, membre de l'association « Breiz Santel »
- Nadine CRETIN, docteure en histoire (EHESS, Paris)
- Yves DANIEL, rédacteur du site « Ar Gedour »
- Jean FLOURIOT, responsable de l'équipe « pardons », paroisse Saint-Tugdual de Tréguier
- Dominique de LAFFOREST, prêtre (Finistère)
- Diego MENS, conservateur des antiquités et objets d'art, Conseil départemental du Morbihan
- Jean-Yves RADIGOIS, président de « Diwallerien chapel Sant-Leonard » et coordonnateur des comités des chapelles de Plœmeur (Morbihan)
- Bernard RIO, écrivain
- Jean-Paul ROLLAND, président des Amis du patrimoine de Guingamp (Côtes d'Armor)
- Chantal SIMONIN, présidente de l'association de chapelle Saint-Joseph à Guingamp (Côtes d'Armor)
- Joël TANGUY, membre de l'association Patrimoines de Névez

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteurs de la fiche

LÉONARD Julie (coordination générale de la fiche d'inventaire et rédaction), ethnologue, responsable des inventaires du PCI, Association Bretagne Culture Diversité, jleonard@bcd.bzh

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

CAOUISSIN Eflamm, directeur de publication du site « Ar Gedour » et responsable du site « Kan Iliz », eflamm.caouissin@gmail.com

CELTON Yann (rédaction « Les bannières de procession »), historien, responsable de la bibliothèque diocésaine de Quimper et Léon, yann.celton@orange.fr

LÉONARD Julie (coordination générale de la fiche d'inventaire et rédaction), ethnologue, responsable des inventaires du PCI, Association Bretagne Culture Diversité, jleonard@bcd.bzh

MENS Diego (rédaction « Éléments matériels liés à la pratique »), conservateur des antiquités et objets d'art, chef du service Conservation du patrimoine, Conseil départemental du Morbihan, Diego.MENS@morbihan.fr

MOREL Vincent (rédaction « Les récits légendaires liés aux lieux de culte »), animateur-conservateur du patrimoine de Haute-Bretagne, Association Dastum, vmorel@dastum.bzh

PROVOST Georges (rédaction « Repères historiques »), maître de conférences en histoire moderne, université Rennes 2, georges.provost@univ-rennes2.fr

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Bretagne, juillet 2017-avril 2020

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

14 avril 2020

Année d'inclusion à l'inventaire

2020

N° de la fiche

2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00467

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk25z</uri>